

Il y a un problème à cet égard. Beaucoup d'hommes qui ont fait preuve de beaucoup d'initiative dans les postes septentrionaux isolés sont rappelés et affectés au contrôle de la circulation dans ce qu'ils appellent "l'extérieur". Certains se demandent pourquoi un homme qui a fait preuve de tant d'esprit de ressource doit subir cette déchéance lamentable? Eh bien, le contrôle de la circulation représente une grande partie du service d'un policier et du corps de police. Pour qu'un agent ait une chance d'avancement, il doit avoir de l'expérience dans tous les domaines de la fonction policière.

Je puis donner au député l'exemple d'un gendarme qui a servi deux ans à l'île Ellesmere et qui est maintenant à Ottawa. Il a été rappelé pour être envoyé à l'université. Beaucoup de ces agents du Nord sont des hommes d'initiative et nous essayons de leur donner des occasions d'avancement dans leurs affectations quand ils reviennent du Nord. Je puis assurer au comité qu'aucun gendarme revenant du Nord n'est mis en fonction sur la colline du Parlement.

M. Bigg: Je voudrais éclaircir un petit malentendu. Je n'ai certainement pas voulu créer l'impression que, d'après moi, les agents de la Gendarmerie devraient être relégués devant une machine à écrire. Vu le grand nombre de travaux d'ordre technique qu'un gendarme est appelé à accomplir de nos jours, la connaissance de la dactylographie est essentielle. Je n'aime pas écrire à la machine, pour ma part, comme, je pense, la plupart des agents mais j'ai passé de longues et pénibles heures à taper à deux doigts et si j'avais appris la méthode des dix doigts j'aurais pu préparer de meilleurs rapports plus rapidement et ainsi, consacrer plus de temps aux aspects plus intéressants du travail de police.

(Le crédit est adopté.)

375. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$3,804,029.

M. Godin: Monsieur le président, il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de parler du nouveau poste de police de la région de Sudbury dont les citoyens de Sudbury et les membres de la police sont également fiers. On semble avoir du mal à s'entendre pour l'aménagement du terrain entourant l'immeuble. L'emplacement est bien choisi. Le bâtiment est situé à la périphérie de Sudbury sur un grand terrain. Il semble malheureusement plutôt bas, mais ce n'est pas trop grave. On ne peut cependant s'empêcher de penser, quand on le voit de son automobile, qu'il ressemble à une station hydro-électrique, à un entrepôt, à un garage pour camions du téléphone ou à d'autres constructions du

même genre. Des portes de garage donnent sur la rue. Il conviendrait d'améliorer l'apparence de cet immeuble, du point de vue des bonnes relations publiques et dans le but d'impressionner favorablement les visiteurs.

On me dit avoir eu de la difficulté à obtenir les arbres et les arbustes nécessaires pour l'embellissement de cet immeuble. Le ministre voudra peut-être voir ce qui en est et aider à améliorer ce bon bâtiment.

M. Robichaud: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire si le ministère a l'intention de faire aménager des locaux satisfaisants à l'intention du détachement de la Gendarmerie royale de la ville de Shippegan, dans le comté de Gloucester? Il s'agit d'un important détachement qui dessert une vaste région, y compris les îles de Shippegan et de Miscou. J'estime qu'il mérite de meilleurs locaux qu'il n'en a actuellement.

L'hon. M. Fulton: Je dois faire savoir au député que les crédits de cette année ne portent aucune dépense à l'intention de Shippegan.

M. Robichaud: J'exhorte le ministre à porter l'affaire à l'attention de ses fonctionnaires. Je connais très bien la situation qui existe là-bas. Les locaux mis à la disposition des gendarmes ne suffisent pas aux besoins, et ils en méritent de meilleurs.

L'hon. M. Fulton: Je remercie le député de m'avoir signalé cette question, qui fera l'objet d'un examen. L'aménagement de locaux constitue l'un de nos grands problèmes. Dans bien des centres, les locaux sont insuffisants, et ce, depuis assez longtemps. Nous avons dû dresser une liste de priorité, mais nous examinerons la situation qui existe à Shippegan.

(Le crédit est adopté.)

382. Prévision pour permettre à L. H. Nicholson, ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, de toucher une pension à vie équivalant à un cinquième de la solde qu'il recevait au moment où il a pris sa retraite multiplié par chacune de ses années complètes de service, nonobstant l'article 45 ou autres dispositions pertinentes de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, c. 241 des Statuts révisés du Canada, 1952, §1.

M. Roberge: Monsieur le président, je tiens simplement à dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes heureux que le gouvernement ait accepté la proposition présentée l'année dernière par mon collègue, le député de Cartier.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. Fulton: Je remercie le comité de sa considération.